**UPR 37**

**20 janvier 2021**

**Recommandations du Canada pour l’EPU de Sainte-Lucie**

Merci, Madame la Présidente.

Le Canada reconnaît les progrès réalisés par Sainte-Lucie depuis le dernier cycle d’examen. En particulier, le Canada salue les efforts déployés en vue d’améliorer la structure et d’accroître les ressources en place pour soutenir les survivants à la violence fondée sur le genre.

Le Canada recommande que Sainte-Lucie :

1. Mette en place rapidement des enquêtes indépendantes lors de fusillades extrajudiciaires perpétrées par des policiers afin d’assurer la primauté du droit et de traduire les auteurs de ces crimes en justice.
2. Mette en place des mesures afin de réduire la durée des détentions provisoires et des incarcérations sans procès.
3. Prenne des mesures supplémentaires pour éradiquer la violence familiale et à garantir la protection des femmes et des enfants.
4. Décriminalise les relations homosexuelles consensuelles entre adultes.

Le Canada souligne également le fait que deux femmes (sur 18) occupent actuellement des sièges à l'Assemblée de Sainte-Lucie. Nous encourageons le gouvernement à prendre des mesures supplémentaires pour favoriser une meilleure représentation des femmes sur la scène politique.